

N° 05/44/2/Div/B.S. - 23



BULLETIN DE SIGNALEMENT N° 23

- 510.- Rechercher le nommé ALI - KISHA alias ALI - KICHA, fils de Kasukulu (+) et de Bakuba, en vie, né à Kilumba, chef Kilinda, domicilié à Lubondja, secteur Gandja, policier de ce secteur, en fuite, poursuivi du chef d'arrestation arbitraire et de viol. En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet de Costermansville en rappelant le n° 32224 du R.M.P.
- 511.- Rechercher le nommé SELEMANI - KIBENGA, alias KIBUBU, fils de Kibenga et de Nabitshuli, originaire du village de Kachiba ou Misisi, secteur de Gandja, territoire de Fizi, prévenu de meurtre et d'exploitation clandestine d'or non ouvré. Est en fuite de Fizi depuis janvier. De grande taille, corpulence forte, maximum 30 ans, aucun signe particulier, il est possible que l'intéressé est actuellement à Albertville - lac ou à Kabambare en région Lukolo ou Kalonda Kibuyu.
En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet de Costermansville en rappelant la lettre n° 9090/Del/D.II.
- 512.- Il a été volé la nuit du 29 au 30 septembre 1950, au préjudice du sieur SCOPELITIS, commerçant à Wajsa, les objets suivants:
1 croix pendentif et une broche en or, valeur 7.000 frs. Entreprendre des recherches en vue de tenter de retrouver l'un ou l'autre des objets volés, interpellier le détenteur et en cas de présomptions graves de culpabilité, le diriger sur le Parquet d'Irumu en rappelant le n° 21458/W du R.M.P.
- 513.- Rechercher le nommé MIRILO, Kiniabuhura, fils de Ndanze, en vie, et de Butinda, en vie, né à Kasinda (près de Bwerenana), chefferie Bahunde, territoire de Masisi, résidant à Kimoka (près de Jake) chefferie Bahunde, territoire de Masisi. Actuellement en fuite. Prévenu de vagabondage, détention de chanvre à fumer et de vols. Un mandat d'amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Costermansville en rappelant le n° 32.247 du R.M.P.
- 514.- Dans la nuit du 20 au 30 septembre 1950, deux coussins en cuir rouge d'une valeur de 1.500 frs ont été volés dans le bateau appartenant au sieur Chasteleer à Shangugu. En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant le n° 990/VH du R.M.P.
- 515.- Des inconnus ont commis un vol qualifié au préjudice du sieur Van ASBROECK, Pierre, colon; à Shangugu, en pénétrant la nuit du 1er au 2 octobre 1950 dans la maison du plaignant.
Liste des objets dérobés: 25 bouteilles de vin (Marin - Riesling) porto, et champagne (Mumm); 20 casseroles en aluminium; 8 linges d'enfant, deux coussins bruns en cuir et une couverture grise.
En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant le n° 988/VH du R.M.P..
- 516.- Cesser les recherches au sujet du nommé BIVER, Albert, qui a été signalé antérieurement sous le n° 509 du B.S. L'intéressé se trouve à Kisenyi. (N° II72.B et 33.692/B USA et Costermansville - R.M.P.).

- 517.- Rechercher le nommé K A L O N J I, Léon, fils de Ngoyi, et de Malengu originaire de Kalala-Tunda, chefferie Baluba, territoire de Luluabourg, prévenu d'abus de confiance au préjudice de la Shun, en fuite. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet de Costermansville en rappelant le n° 33.420 du R.M.P.
- 518.- Rechercher le nommé K A L I M A - B A T A N G E, fils de Katabeka et de Bahunwa originaire de Lubondja groupement Balungwa Sud, secteur Gandja Territoire de Fizi, rélégué à Kasese par décision n° 169 du 22.8.1950 de Monsieur le Commissaire de District, actuellement en fuyt de ban. Il est à noter que lors de sa rélévation antérieure en 1943 il s'est rendu coupable de rupture de ban dès 1946 et seulement repris en 1950 à Albertville. En cas de découverte prévenir l'A.T. Shabunda en rappelant la lettre 250/Just./E.
- 519.- Subsidiairement aux n° 308 et 426 du B.S. le nommé R U H E T O, Paul, fils de Rugiramasase et de Nakamwebwa, né à Langala, chefferie Bafulero, territoire d'Uvira, en fuite, condamné à 4 ans de S.P.P. du chef de vol. Un Mandat de prise de corps a été décerné à sa charge par le Parquet de Costermansville. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet susdit en rappelant le n° 32.040 du R.M.P.
- 520.- Subsidiairement au n° 463 du B.S. Un Mandat de prise de corps a été lancé par le Parquet de Costermansville à charge du nommé M U H U Z A. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet susdit en rappelant le n° 33.536. du R.M.P.
- 521.- Subsidiairement au n° 340 du B.S. Un Mandat de prise de corps a été lancé par le Parquet de Costermansville à charge des nommés : W A N G A C H U M A - M A L I Y A M A C H O et F E R U Z I, W A N J A T A. En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet susdit en rappelant le n° 33.338. du R.M.P.
- 522.- Cesser les recherches prescrites au sujet du nommé B O B O, P E E T E R S, qui a été signalé antérieurement sous le n° 481 du B.S. N° 22. L'intéressé a été arrêté.
- 523.- Subsidiairement au n° 464. du B.S. Un Mandat d'Amener a été lancé par le Parquet de Costermansville à charge du nommé : N Y A B I E N D A. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet susdit en rappelant le n° 33.800. du R.M.P.
- 524.- Rechercher le nommé M B E G K W A, fils de Lotsima et de Tsuve, capita Duani, chefferie Minia SINDO/I, Territoire de Djugu, race Mambisa. Village Waya, prévenu de vol qualifié. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet d'Irumu en rappelant le n° 21.498/C. du R.M.P.
- 525.- Subsidiairement au n° 201 du B.S. Un Mandat de prise de corps a été lancé à charge du nommé K O M A N D A. En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet d'Irumu en rappelant le N° 20.775. du R.M.P.
- 526.- Cesser les recherches au sujet du nommé F U H A M Y A N G A K A, Faucas, qui a été signalé antérieurement sous le n° 497 du B.S. N° 22. L'intéressé est arrêté.

527.- Il a été volé, dans la nuit du 20 au 21 octobre 1950, au préjudice du sieur DE RIDDER, colon résidant à Miala (Bunia) les objets suivants :

- 1 malle en fer, couleur noire avec son nom dessus en lettres blanches valeur 300 frs. I grand cadenas qui se trouvait sur la malle non fermé à clef valeur 60 frs, dans cette malle il y avait 2.500 francs. en billets de 100 francs et de 50 francs., 10 paires de chaussettes (grenat, bleues et kaki) valeur 180 francs; 10 chemises (bleues, crèmes, blanches et kaki) valeur 1.500 francs; 2 pyjamas (rouge et blanc flanelle), valeur 400 francs; 1 paire souliers noirs, 350 francs; 3 ou 4 singlets, valeur 100 francs, 2 paires bas sport valeur 160 francs; 3 cravates (rouges et bleu) toutes avec dessins valeur 135 francs, 2 ceintures (cuir jaune et plastique jaune) valeur 100 francs, 1 costume bleu foncé avec pantalon supplémentaire, valeur 3500 francs, 1 Costume gris valeur 2.000 francs, 2 capitulas kaki valeur 160 francs; 1 montre bracelet acier poli, bracelet plastique transparent valeur 300 francs.

Entreprendre des recherches en vue de tenter de retrouver l'un ou l'autre des objets volés, interpellier le détenteur et en cas de présomptions graves de culpabilité, le diriger sur le Parquet d'Irumu en rappelant le n° 21.521/C. du R.M.P.

528.- Rechercher les nommés : B. A E N D A, David, RE.25.904. fils de Biteko (dec) et de Kambumtia (ev) né à Ndurumo, chefferie Luberike, Territoire de Masisi, résidant à Minova, chefferie Bahavu, terr. de Kalehe, sans travail, de race Munyanga condamné par jugement du Tribunal de District du Kivu en date du 6/II/1950. du chef de complice de café, à DEUX ANS de S.F.P. et deux jours de C.P.C

K. A M B A L E, Simon RE.26.739. fils de Kinyeo et de Ziabaki, originaire de Biondi, territoire de Lubero condamné par divers jugements de police du chef de vols - cumul de peines : date de sortie 28/3/1951.

et K. A P A N D A, Thomas RE.27397, profession tailleur, village Maiti, chef Maiti, résidant à Itebero, condamné par jugement de la juridiction indigène du C.E.C. : cumul des peines date de sortie 1 août 1951 (recidiviste en évasion). Tous les trois se sont évadés dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre 50 de la Prison Centrale de Cost'ville. En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet de Cost'ville en rappelant la lettre N°1329/D.D.

529.- Cesser les recherches au sujet du nommé TSHOMBA, Bernard, qui a été signalé antérieurement sous le n° 254 du B.S. L'intéressé a été arrêté.

530.- Il a été volé à Kindu, une montre bracelet pour dame (Mr. Rossidis) marque "MOVADO" en or, 18 carats, forme carrée, bracelet en cuir brun clair et boucle en or, largeur bracelet + 0,50 cm. valeur 4.900 Frs. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kasongo en rappelant la lettre n° 2313/Rech.294.

531.- Cesser les recherches au sujet du nommé L. U G W A N O - Z A N D E - K W E, qui a été signalé antérieurement sous le n° 497 du B.S. n° 22. L'intéressé a été arrêté.

Rechercher le nommé R W I S U K A, Munyaruanda mututsi, fils de sous-chef Munsenzi (ev) et de Mukangoka (ev) colline Nyarule, sous-chefferie Munsenzi, chefferie Rwitsibagura (Buyenzi), Territoire d'Astrida Ruanda, inculpé de détournement frauduleux d'une somme de 1.881 francs, provenant de la perception des impôts indigènes, en fuite depuis le 16 mai 1950. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant le n° 997/VH. du R.M.P.

533.- Rechercher le nommé B W I N G I, Marcel, fils de Kirunga et de Fatuma originaire du village de Kivunge, capita Galula, chef Kilinda, chefferie Ganga, Territoire de Fizi, race Mubembe, résidant en dernier lieu à Kitega où il était aide-infirmier, prévenu d'abus de confiance, ivresse publique et désertion. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kitega en rappelant le n° 791. du R.M.P.

Rechercher les nommés M U T E N Z I N T A R E, résidant à la colline Runyinga, chefferie Nyaruguru, Territoire d'Astrida, ex-clerc au bureau du Territoire de Kigali.-

et M U H A G O G I R E, même résidence, ami du précédent, originaire de la colline Mnyagu, Territoire de Kibungu.-
S E B A S H I, Bonaventure, colline Mako, Mission Kibeho, chefferie Nyaruguru, Territoire d'Astrida. Tous prévenus de recel détention et transaction d'or non-ouvré. Un Mandat d'Amener a été lancé à leur charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant le n° 999/S. du R.M.P.

535.- Rechercher le nommé F A T A K I, fils de Rutunda et de Ngatoga, originaire de Sango, chefferie Ndabagoye, s/Chefferie Nduwami, Territoire de Uvira, condamné par le Tribunal de Résidence du Ruanda-Urundi à 2 ANS de S.P.P. du chef de vol simple, il s'est évadé à l'équipe travaillant au camp Militaire, le 28 Novembre 1950. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet d'Usumbura en rappelant la lettre n° 722/P.

536.- Rechercher le nommé S E G A T A B A Z I, colline Gashashi, chefferie Bukunzi, Territoire de Shangugu, résidant soit à sa colline, soit chez son Shebuka KIROTO, chefferie Gitambala (Marangara ?) territoire de Nyanza Ruanda, prévenu d'exploitation illicite d'or non ouvré, infraction prévue et punie par les Art. 1 et 27 du Décret du 20.4.28. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte prévenir le Parquet de Kigali et le B.S. en rappelant le n° 731/S. du R.M.P.

537.- Un vol qualifié a été commis dans la nuit du 14/10/50. à Usumbura, au préjudice du sieur Kayens. Ont été volés : 1 costume complet de teinte gris-vert marque du tailleur Rene Bruxelles; un pantalon gris à petite carreaux noirs; une paire de chaussures noires "Eli". En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet d'Usumbura en rappelant le n° 1282/B. du R.M.P.

538.- Rechercher le nommé B A M B A R A, fils de Nterekwa et de Kajeje, résidant à la colline Kisasa, sous-chef Bihura, chef Idenzako, territoire de Rutana, Résidence de l'Urundi, prévenu de coups et blessures volontaires. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kitega en rappelant le n° 643. du R.M.P.

- 539.- Il est signalé que le vélo (homme) marque "Tigre loyal", couleur noir avec fin liséré rouge, n° de la plaque 1950 : 102.430, sans n° sur le cadre, phare en chromé, garde-chaîne, porte-parquet, fut abandonné au bac de la Kama il y a quatre semaines (environ) par un indigène qui serait resté introuvable à ce jour. Il est vraisemblable que l'objet en question fut volé.
En cas de découverte du propriétaire, prévenir le B.S. et le Chef de Poste de KAMA en rappelant sa lettre n° 686/Just/D 2
- 540.- Rechercher les nommés M A H O K A fils de Kamano et de Kisurira, époux de Hansirani, ayant résidé d'abord en territoire de Shangugu, chef Kakoko, sous-chef Biniga, colline Nyakaniwe, en suite en territoire de Ngozi, chef Haranyanka, sous-chef Harushumwami, -taille 1 m.80 de teint clair, avec une cicatrice d'ulcère sur le tibia gauche. Selon certains renseignements, il serait originaire de Save et résiderait actuellement à Usumbura.
et K A N Y A N K I K O, fils de Yicha(+) et de Niyosima(+) originaire de la colline Ibandaga, chefferie Baranyanka territoire de Ngozi, époux de Namafa, se serait trouvé à Kamituga le 23/5/1950. Taille 1 m.70 environ, teint très foncé, porte habituellement un peu de barbe.
Tous les deux, les 12 juillet 1950 se trouvaient au camp du recruteur Monsieur COUSIN à RUKETCHU en territoire de Ngozi. Tous les deux sont prévenus de vol qualifié, d'abus de confiance et de désertion. Un Mandat d'amener a été lancé à leur charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kitega en rappelant le n°704. du R.M.P.
- 541.- Rechercher le nommé K A B A N Y E G E Y E, indigène de l'Urundi résidant à la colline Nyakisafu, sous-chef Kavyandari, chef Muhirwa territoire de Ruyigi Résidence de l'Urundi, prévenu de meurtre et de blessures. Un Mandat d'Amener a été décerné à sa charge. En cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet de Kitega en rappelant le n° 824 du R.M.P.
- 542.- Rechercher le nommé G A S O N G O, mnyaruanda, fils de Karegaya et de Nyirundensi, originaire de Rukoma, territoire de Nyanza-Ruanda, capita-vendeur au service du commerçant HANS FRANK à Kamembe territoire de Shangugu, inculpé de détournement frauduleux d'une somme de 22.876 francs 25 centimes. Un Mandat d'amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant le n° 989/VH. du R.M.P.
- 543.- Rechercher le nommé R W E N D A, fils de Kimazi(+) et de Maruhomo (+) originaire de la colline Kana, sous-chefferie Mauridi, territoire de Kibondo, Tanganika Territory, condamné à 5 ans de S.P.P. du chef de deux vols qualifiés. Evadé le 19 octobre 50 de la Prison de Kitega. En cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet de Kitega en rappelant le n° 2545/D.34.
- 544.- Rechercher le nommé B A R A N D A G I Y E, muhutu de la famille des Abashubi, fils de Ndabahawa(ev) et de Birosasa (+) originaire de la colline Rutimbura, sous-chef Kavakure, chef Kachirahamwe, territoire de Ruyigi, Résidence de l'Urundi, condamné à 3 ANS. de S.P.P. du chef de vol qualifié. Evadé de la Prison de Kitega, le 19 octobre 1950. EN cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet de Kitega en rappelant sa lettre n°2545/D.34.

- 545.- Rechercher les nommés S A B A S H I, Fulgence, fils de Mwambarampazi et de Niramuganda, originaire de la colline de Mpunga, sous-chef Ngatamaniye, chefferie Rusagara, territoire d'Astrida, résidence Ruanda et S O N G O L O, Maliawa, de race Mubembe, non autrement identifié. Tous deux ont été vu pour la dernière fois au village de Kanga, chefferie Rwakayero, territoire d'Usumbura. Prévenus de recel d'or non ouvré. En cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet d'Usumbura en rappelant le n° 889 du R.M.P.
- 546.- Cesser les recherches au sujet du nommé E U S T A C H E, ZAMISANGI qui a été signalé antérieurement sous le n° 482 du B.S. N° 22. L'intéressé a été arrêté. (RMP/32.561/COSTERMANSVILLE)
- 547.- Rechercher le nommé K A N A N I, Ladialas, fils de Matende (ev) et de Nyiramakanyie (ev), originaire de Nyanza, résidant à Bitare, chefferie Cyasha, Shagugu, Ruanda, relâché par erreur de la Prison de Shangugu, prévenu d'exploitation clandestine d'or non ouvré. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le ramener sous escorte à Shangugu, et aviser la Police Minière, B.P.417 Usumbura.
- 548.- Rechercher les nommés : R U T E R I B I G E N I, fils de Ngoboka et de Nyirandatwa, colline Karema, sous-chef Mnyakayansa, chef Kayihura Territoire d'Astrida, résidence du Ruanda. et M A N A G O M A, fils de Ruchibiti et de Nakangusha, colline Mbuye, sous-chef Nyikura, chef Gihoro, Territoire de Ngozi, résidence de l'Urundi; Tous les deux prévenus d'exploitation clandestine d'or non-ouvré. Infraction prévue et punie par l'art. 27 du Décret du 20.4.28. Un Mandat d'Amener a été lancé à leur charge. En cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali.
- 549.- Subsidiairement au n° 344 du B.S. Un Mandat de prise de corps a été lancé à charge du nommé H A B I M A N A, fils de Nyarungo et de Nera kamana, colline Nyaruhengeri, chefferie Mvejuru, chef Rusagara, Territoire d'Astrida, condamné par le Tribunal de Première Instance de l'Urundi à 3 ANS de S.P.P.; actuellement en fuite. En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet d'Usumbura en rappelant le n° 3.191. du R.M.P.
- 550.- Rechercher le nommé M A N G A L A, fils de Undha et de Ovongha, originaire du village Panga, chefferie Pandore-Pamitu, territoire de Mahagi, prévenu de vol qualifié. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet d'Irumu en rappelant le n° 21.355/C. du R.M.P.
- 551.- Le Parquet de Costermansville communique :
 " Une mallette contenant le film Stanley a disparu entre Kamembe et Costermansville. Cette Mallette portait une étiquette mentionnant l'adresse de Monsieur le Gouverneur de la Province du Kivu.
 En cas de découverte; prévenir le Parquet de Costermansville en rappelant le n° 33.962. du R.M.P.

- 552.- Rechercher le nommé MUNYANGERO, fils de Sebugira (ev) et de Nyiranguruzi (ev) originaire de la colline Bushenge, sous-chef Bisanana chef Bideri, territoire de Shangugu, y résidant, cultivateur, prévenu d'exploitation clandestine d'or non ouvré. Art. 27 D. du 20.4.28. Evadé lors de son transfert de Shangugu à Nyamasheke. Un Mandat de prise de corps a été lancé à sa charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant le n° 987 du R.M.P.
- 553.- Rechercher le nommé SHABANI, fils de Minyanya et de Bwalubi originaire de Kagera, chef Kilinda, Territoire de Fizi, condamné à une peine d'UN AN de S.P. par le Tribunal de Résidence du Ruanda-Urundi en date du 8.9.50. Un Mandat de prise de corps a été lancé à sa charge. En cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet d'Usumbura en rappelant le n° 780 du R.M.P.
- 554.- Rechercher le nommé KASONGO, Camille, fils de Katembo, en vie et de Kanyere (ev) originaire de Butundi, chefferie Kamambo, territoire de Beni, District du Kivu, prévenu de faux en écriture, en fuite. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet de Costermansville en rappelant le n° 33.988 du R.M.P.
- 555.- Rechercher le nommé HAWADHI, Mtabire, fils de Kilima et de Sango, originaire de Fizi, chef Ali Kiloso, petite taille, yeux ressortant, collecteur d'impôt C.E.C. d'Usumbura a pris la fuite; accompagné probablement de sa femme CHALA Elisabeth emportant une somme de 18.000 francs. En cas de découverte; prévenir le B.S. et le diriger sur Commissariat Police Usumbura, en rappelant la lettre n° 964 I/H/D. II.
- 556.- Rechercher le nommé NDEJEJE, Kavita Bayu, fils de Semutwa (+) et de Nyamuhundu (+) originaire de Bigusi, chefferie Impara, territoire de Shangugu, ci-devant boy au service de Mr. Bishops à Cost'ville prévenu de vol au préjudice de son employeur, en fuite. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet de Costermansville en rappelant le n° 33.578 du R.M.P.
- 557.- Cesser les recherches au sujet du nommé MIHORO, Moke, qui a été signalé antérieurement sous le n° 221 du B.S. L'intéressé a été repris et reincarcéré à la Prison Centrale de détention d'Usumbura le 10 novembre 1950.
- 558.- Rechercher les nommés MATE, André ; fils de Muyanda et de Naruhonga, originaire de la colline Bubanza, chefferie Bankamwabo Terr. d'Usa condamné à 3 ans de S.P.P. du chef de vol qualifié.
et MUZE, fils de Rwamilera et de Nizombabazi, originaire de la colline Kavumu, territoire Nyansa-Ruanda chefferie Rigagana, s/Chefferie Semushi, condamné à 6 ANS de S.P.P. du chef vol qualifié. Tous deux évadés à l'équipe travaillant aux entrepôts de l'OCIRU, le 16 novembre 1950. En cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet d'Usumbura en rappelant la lettre N° 672/Just. Usa.
- 559.- Cesser les recherches prescrites au sujet du nommé MISIGARO qui a été signalé antérieurement sous le n° 329 du B.S. N° 15. L'intéressé a été repris et reincarcéré à la Prison Centrale d'Usumbura le 1 novembre 1950.

560.- Il a été volé au préjudice du nommé BUTUBA, André, aide-infirmier vétérinaire, une bicyclette à la date du 9 octobre 1950 à Kisinguro en territoire de Kibungu. Les caractéristiques de la bicyclette volée: marque Raleigh, de couleur noire, le n° du cadre 42674 R. acheté dernièrement au mois d'août chez Rajans à Kigali, elle n'avait pas de plaque. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant le n° IO.32/VH. du R.M.P.

561.- Au cours du mois de septembre 1950 on a volé à Astrida les vélos suivants :

1°) Marque "PHILIPS", couleur noire, N° du cadre 610801, propriétaire Gakwaya Jean.

2°) Marque "PHILIPS" couleur noire, n° du cadre 4949, état neuf, propriétaire RUKAMBA

3°) Marque "RALEIGH STANDART", couleur noire, n° du cadre A.W.10079, propriétaire EASAKURUSHI Gabriel.

En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant respectivement le n° I.012/VH.; I013/VH. et I.014/VH. du R.M.P.

562.- Rechercher les nommés : KAMANZI, Joseph, fils de Rukubanya (ev) et de Zabimana (ev), originaire de la colline Kigufi, sous-chef Ndayseye, chef Kikoro, territoire de Ngozi, Résidence de l'Urundi, secrétaire indigène au territoire de Ngozi, taille environ 1,73 m. teint clair visage assez large et plat, yeux bridés, oreilles décollées, conformation robuste, nombreuses cicatrices aux jambes (certaines plaies nécessitent encore des soins à l'heure actuelle)

et BUNDUGURU, Jean, fils de Mfizi(+) et de Musaninyana(+) originaire de la colline Muremera, sous-chef Ntafuta chef Nduwumwe, territoire de Ngozi, Résidence de l'Urundi, profession boy, sans résidence fixe. taille environ 1,75 m. teint foncé visage très fin, tête allongé, porte habituellement les cheveux assez longs apparence frêle mais saine de race mututsi. Tous deux prévenus de faux et l'usage de faux, évadés le 3 novembre 1950 dans la soirée, de la prison de Ngozi. Un Mandat d'Amener a été lancé à leur charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kitega en rappelant le n° 827 du R.M.P.

563.- Rechercher le nommé KAWAYA, Salukonda, fils de Serukondo et de Nyirasoko (ev) race Munyarunda, né à Mutongo, chef Miniga, Territoire de Shangugu (R.U) sentinelle chez Mr. SENDERJI à Costermansville, résidant à Mutongo, condamné par le Tribunal de District du Kivu le 13 II.1950 du chef de vol à 3 ANS. + 6 mois de S.P.P.; 7 jours de C.P.C. évadé ce jour de l'équipe de détenus travaillant à la T.S.F. à COST. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Cost'ville en rappelant la lettre n° I245/D.RE.27.198.

564.- Rechercher le nommé KAPONGO, Pillemon, Chifimbo, Sebastien, alias KANSWE, fils de Tumba et de Bilonda, né en 1913 à Bakua Beya (N°DEMA) marié à la nommée KANKONDE Véronique dont il a trois enfants (2 garçons et 1 fille). L'an dernier l'intéressé était employé au C.N.KI. à Costermansville et a été licencié, à sa demande, le 1.8.1949. En cas de découverte, prévenir le service de la Sûreté à Costermansville

565.- Cesser les recherches au sujet du nommé UNUTA, qui a été signalé antérieurement sous le n° 315. du B.S. N° 15. L'intéressé a été retrouvé.

- 566.- Rechercher le nommé M B A D E G O, fils de Akwo, et de mère (inconnue), du village de l'Okilijuni, chefferie Ibukabo, Territoire de Mahagi, District du Kibali-Ituri, prévenu de vol qualifié. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet d'Irumu en rappelant le n° 21.579/C. du R.M.P.
- 567.- Il a été volé à l'aide d'effraction, au préjudice du nommé KUNDA de Nisi, dans la nuit du 12.11.1950, les objets suivants :
1 pantalon Kaki valeur 75 frs.; 1 pantalon blanc valant 50 frs.;
2 capitulas blanches valeur 50 frs. la pièce; 4 chemises une kaki, une bleue deux blanches valeur 190 frs. les quatre; 1 pièce tissus pour femme valeur 200,-Fr.; 1 livret d'identité; 1 permis de séjour.
En cas de découverte; prévenir le B.S. et le Parquet d'Irumu en rappelant le P.V. n° 314/50 du 13.11.1950 de l'O.P.J. de Nisi.
- 568.- Rechercher le nommé R U G W I Z A N G O G A, fils de Gahu (dcd) et de Kabaleri (dcd) originaire de Rubona, chefferie Nyaruguru, résidant à Shori, chefferie Bashumbo-Nyakare, territoire d'Astrida, prévenu d'abus de confiance, en fuite depuis fin août 1950. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant le n° 1.059/VH. du R.M.P.
- 569.- Rechercher le nommé M B O N I G A B A, fils de Ntawingenera, et de Nyiramukondo, originaire de la colline Musenyi, chefferie Ndiza, Territoire de Nyanza, condamné par le Tribunal de Résidence du Ruanda à Kigali le 18 Novembre 1949 à 2 1/2 ans de S.P.P. du chef de vol simple, l'intéressé a pris la 2^e fuite de l'hôpital des Noirs la nuit du 23 au 24 octobre 1950 à Kigali. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant le n° 235/S. du R.M.P.
- 570.- Rechercher les nommés : U G I R A S H E B U J A, fils de Ahorwendeye et de Nyiranzabandora (dcd) originaire de la colline Mugina, chefferie Buyaga, territoire de Byumba, condamné à DEUX mois de S.P. par le Tribunal de Police de Byumba,
et K U M U N T U, fils de Ahorwendeye (dcd) originaire de la colline Mugina, chefferie Buyaga territoire de Byumba, condamné à DEUX MOIS de S.P. par le Tribunal de Police de Byumba. Tous deux évadés de la prison de Biumba. En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant la lettre n° 2810/D.34.
- 571.- Rechercher le nommé M D A R A K A, résidant à la colline Nyansaka, sous-chef Nimubona, chef Nduwamwe, territoire de Ngosi, Résidence de l'Urundi, prévenu de vol qualifié. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kitega en rappelant le n° 859. du R.M.P.
- 572.- Rechercher le nommé K A S A G O, résidant en dernier lieu en chefferie Nyawakira, sous-chefferie Sabuhungu Stéphane, colline Kisanze, non autrement qualifié, prévenu de culture de chanvre et de vente du chanvre. (de race mutwa). Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kigali en rappelant le n° 801. du R.M.P.
- 573.- Rechercher le nommé H U S S E N I, bin ALI, fils de Ali(+) et de Fatume (+) originaire de Baraka, Territoire de Fizi, inculpé de vol simple. Un Mandat d'Amener a été lancé à sa charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kitega, en rappelant le Mandat d'Amener de l'O.M.P. fait à Bururi le 23 Novembre 1950.

- 574.- Rechercher les nommés RUKENKANYA, originaire de Burarana chefferie Nyawakira, Territoire de Luhinga, dernière résidence Nyakisozi, (Territoire de Luhinga) non autrement qualifié.,
et NIBOYE, originaire de Burarana, chefferie Nyawakira, Territoire de Luhinga, Colline Kanyinya, dernière résidence Territoire de Luhinga/. Tous deux prévenus de vol qualifié. Un Mandat d'Amener a été lancé à leur charge. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Kitega en rappelant le n° 847. du R.M.P.
- 575.- Rechercher le nommé BWAMPAMYE, fils de Kitasura et de Bagaragisa, originaire de Ngagara, chefferie Libakare; S/Chefferie Rwakayero, Territoire d'Usumbura, condamné par le Tribunal de Police à 8 MOIS et 15 jours de S.P.P. du chef de vol simple, coups et blessures volontaires. Evadé le 29 novembre 1950. de la Prison Centrale d'Usumbura. En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet d'Usumbura en rappelant la lettre n° 722/P.
- 576.- Rechercher le nommé KAMBALLE KANDOLE, fils de Mayani (ev) et de Mwaga(ev) originaire de Mitshimba, chefferie Kakusi, Territoire de Beni, capita Mayani, sans travail, de race Munande, prévenu de vol qualifié, évadé de la Prison Centrale de Cost'ville. En cas de découverte prévenir le B.S. et le Parquet de Cost'ville en rappelant le n° 33.893. du R.M.P.
- 577.- Rechercher le nommé BAGARUKA Michel alias MAFUTAMINGI, fils de Kabuo(dcd) et de Mayani(ev), originaire de Matanda, chefferie Kinawa, Territoire de Lubero, clerc-vendeur ambulant au sergice de Madame Rombeau à Mukorwa(Terr. Masisi), de race Munande, prévenu d'abus de confiance, évadé de la Prison Centrale de Cost'ville ce jour. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Cost'ville en rappelant le n° 33.768. du R.M.P.
- 578.- Rechercher le nommé MUTEKEREZ A, Jean, Fils de Mukanda(ev) et de Mwa-Muhini, (ev) race Bashi, village Walungu né à Kahembashi, capita Kasigula, chef NGWESHE, Territoire Kabare, boy de Mr. Théopanis résidant au C.E.C. Cost'ville. à Nyamugo, condamné par le Tribunal de District du Kivu en date du 13.II.50 à 2 ANS de S.P.P. et 7 jours de C.P.C. du chef de vols, évadé en ce jour de la Prison Centrale de Cost'ville. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet susdit en rappelant le n° 33.617 du R.M.P.
- 579.- Rechercher le nommé MENENGA, Mgnase, RE. 26431, fils de Kasungizibwa (dcd) et de Mwaakaguku (dcd) né à Manyi(Nya-Ghezi), chefferie Ngweshe, Terr. de Kabare, de race Mushi, résidant au C.E.C de Cost'ville. Boy-chauffeur/Transkat, évadé ce jour de la Prison Centrale de Cost'ville. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Cost'ville en rappelant le n° 33.216. du R.M.P.
- 580.- Rechercher le nommé MENENGA, Mgnase, RE. 26, fils de Mwa(dcd) et de Msuru(ev) né à Mathumbi, chefferie Mahima, Territoire de Masisi de race Manyanga, résidant à Funu/C.E.C. Cost. Boy de Mr. Lambrette, condamné par le Tribunal de District du Kivu le 6.II.50 à 4 ANS de S.P.P. et 7 jours de C.P.C. du chef de vol, évadé ce jour de la Prison de Cost'ville. En cas de découverte, prévenir le B.S. et le Parquet de Cost'ville, en rappelant le n° 33.181. du R.M.P. RE.26359.